

RAPPORT DU MAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 de la Municipalité de la paroisse de St-Célestin a été déposé à la séance du Conseil tenue le 6 avril 2020. Ces états financiers ont été audités par le Groupe RDL Victoriaville sencl. Le rapport de l'auditeur indépendant concernant la situation financière de la Municipalité ne contient aucune réserve et indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Résultats financiers au 31 décembre 2019

Activités financières de fonctionnement (budget d'opération) :

Le rapport financier de la Municipalité de la paroisse de St-Célestin pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 présente un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 155 573\$.

L'état des résultats présente des revenus de fonctionnement de 1 765 745\$, des charges de 1 821 778\$ et des éléments de conciliation à des fins fiscales de 211 606\$ ce qui expliquent ce résultat.

Le budget de la Municipalité pour l'exercice 2019 était de 1 026 489\$. Le rôle d'évaluation imposable de la Municipalité s'établissait à 124 322 600.

Activités financières de fonctionnement

Au cours de l'exercice 2019, la Municipalité a réalisé des dépenses reliées aux activités de fonctionnement pour un montant de 776 708\$ pour l'empierrement du rang St-Michel dû au glissement de terrain (phase 2).

Excédent de fonctionnement accumulé au 31 décembre 2019

L'excédent de fonctionnement accumulé non affecté s'établit à 797 523\$ au 31 décembre 2019.

Les indications préliminaires des états financiers de l'exercice en cours :

La municipalité a adopté un budget pour l'exercice 2020 de 1 112 104\$

Selon les exigences du Code municipal, article 961.4 (2), voici la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant pour une dépense totale de plus de 25 000\$:

(1^{er} janvier au 31 décembre 2019)

<u>Entrepreneur / Fournisseur</u>	<u>Description du contrat</u>	<u>Total</u> <u>(taxes nettes)</u>
Pavage 132	asphalte	38 040.66
Excavations Tourigny inc.	empierrement rang St-Michel (201	604 421.66
Avizo	ingénieur-conseil rang St-Michel	99 780.37
Excavation A.S. 2007 inc.	déneigement	76 175.16
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	79 576.00
MRC Nicolet-Yamaska	Quote-part	65 318.00
Régie intermunicipale des déchets	collecte des déchets	36 994.40
Carrières PCM	pierres	55 747.80
Lignco Sigma inc.	lignage de rues	18 390.03
Équipements Robert Lamothe	voirie	17 216.44
9065-5267 Québec inc.	réparation glissières de sécurité	7 330.91

Rémunération des élus pour l'année 2020 :

La rémunération des membres du conseil municipal est la suivante :

Le maire reçoit une rémunération de 4 926\$ à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 2 463\$.

Les conseillers reçoivent une rémunération de 1 642\$ à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 821\$.

Conclusion

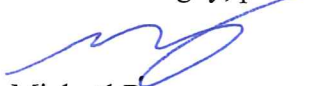
Nous comptons fixer pour 2020 les priorités suivantes :

- Poursuivre notre programme d'entretien et d'amélioration du réseau routier

Au nom de vos élus du Conseil municipal,

M. Jacques Morin, poste no. 1
M. Jocelyn Proulx, poste no. 2
M. Daniel Voulligny, poste no. 3

M. Mathieu B. Filion, poste no. 4
M. Marco Boucher, poste no. 5
M. Jean-Paul Chabot, poste no. 6


M. Michaël Bergeron
Maire
Municipalité paroisse St-Célestin